



Extrait du sciences biologiques et sciences sociales appliquées

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Scolarisation-des-eleves>

Scolarisation des élèves handicapés : BO n°28 du 15 juillet 2010

- Scolarité et handicap - Références nationales -



Date de mise en ligne : mercredi 1er septembre 2010

k0750242 www.fotosearch.fr
Copyright © sciences biologiques et sciences sociales appliquées - Tous droits

réservés

À compter du 1er septembre 2010, tous les dispositifs collectifs implantés en collège et en lycée pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap ou de maladies invalidantes sont dénommés unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) et constituent une des modalités de mise en oeuvre de l'accessibilité pédagogique pour ces élèves.

La présente circulaire a pour objet d'actualiser les indications relatives aux modalités d'organisation et de fonctionnement des dispositifs collectifs de scolarisation des élèves handicapés dans le second degré.

<http://www.education.gouv.fr/cid52478/mene1015813c.html>

En annexe de cette circulaire vous trouverez une attestation de compétences délivrée par les IA

http://media.education.gouv.fr/file/28/35/7/attestation_compences_professionnelle_149357.pdf